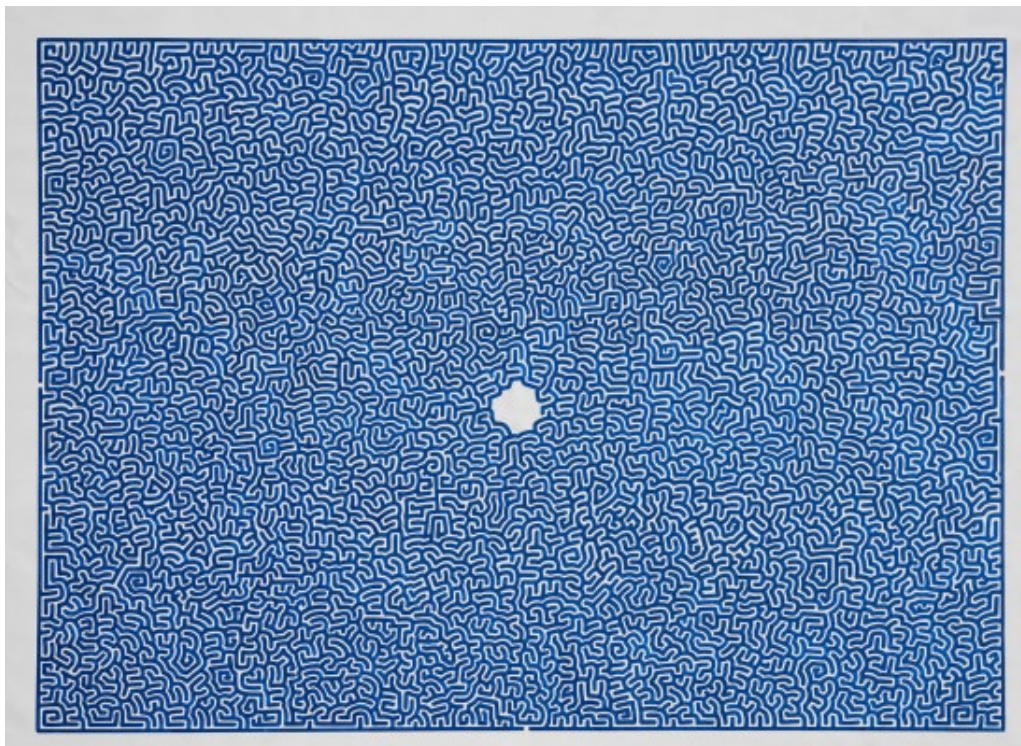




« Former celles et ceux qui feront reculer les barrières » ; décryptage d'une réelle avancée en Belgique francophone

Manon Cools

Analyse Esenca 2026



Crédit photo : Jules Wittock. Toile Equity de l'artiste qui illustre le certificat

Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI

Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

Numéro d'entreprise : 0416 539 873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

Tél : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be



Avec le soutien de :



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Certificat « droit et handicap en contexte » : former celles et ceux qui feront reculer les barrières

L'UCLouvain-Saint Louis Bruxelles et L'Université libre de Bruxelles inaugurent en partenariat le premier certificat « Droit et handicap en contexte » en février 2026. Leur constat, que nous partageons, est factuel : « Près de 15 % de la population mondiale est, à un moment ou à un autre de sa vie, en situation de handicap. Pourtant, en Belgique francophone, le droit du handicap reste l'un des grands angles morts de la formation juridique. Peu enseigné, mal connu des professionnel·les, il laisse trop souvent les personnes concernées – et leurs proches – démunies face à des parcours administratifs, scolaires, professionnels ou de soins qui ressemblent à de véritables labyrinthes. C'est pour répondre à ce déficit structurel que l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles et l'Université libre de Bruxelles lancent un certificat inter-universités en "Droit et handicap en contexte", une formation unique en Belgique francophone. **Son ambition : former une nouvelle génération d'actrices et d'acteurs capables de manier les outils juridiques du handicap, de les faire valoir et de les transformer en changements concrets sur le terrain.** » ¹

La première édition de ce certificat est une réelle avancée pour outiller celles et ceux qui sont amenés à faire évoluer la société, répondre aux enjeux colossaux du secteur du handicap, mais aussi participer à construire avec une pluralité d'actrices et d'acteurs une société inclusive et accessible. Cette analyse explore ce que révèle l'édition de ce certificat et les portées espérées dans le secteur ainsi que dans les politiques publiques.

Outiller aujourd'hui pour répondre aux enjeux de demain

« **Le droit du handicap est aujourd'hui l'un des parents pauvres de la formation juridique,** alors même qu'il touche des millions de personnes, directement ou indirectement. Ce certificat est né de la conviction qu'il est temps de combler ce retard et de donner à la société les moyens juridiques de devenir réellement inclusive », développe Isabelle Hachez, vice-rectrice de l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles, initiatrice et co-responsable académique du certificat dans le communiqué de presse du lancement du certificat².

Cette formation compte bien aller théories et pratiques de terrain et se destine à un très large public, tant des professionnels de première ligne (accompagnement, formation, enseignement, plaidoyer) que des personnes elles-mêmes concernées par le handicap et leurs proches. C'est déjà ici que le certificat innove ; il propose d'outiller un large panel de personnes, sans se limiter à des fonctions ou des rôles professionnels. **Il s'agit d'un premier signal indiquant le caractère à la fois innovant et inclusif du parcours.**

¹Certificat « droit et handicap » : former celles et ceux qui feront reculer les barrières
[Certificat « droit et handicap » : former celles et ceux qui feront reculer les barrières | Université catholique de Louvain](#), consulté le 5 février 2026.

² Idem.

Des dynamiques d'apprentissage partagé pour un enjeu de taille ; le début d'une nouvelle ère ?

Ce cursus certifiant de 14 jours est ambitieux, tant sur le fond que sur la forme. En effet, les intervenantes et intervenants viendront de tout bord : des expertises juridiques pointues (droits fondamentaux, répartition des compétences, sécurité sociale...), des expertises non juridiques (sociologie, philosophie, sciences politiques) ainsi que des savoirs issus de l'expérience vécue (personnes en situation de handicap, personnes engagées depuis un certain temps sur le terrain, par exemple)³.

Un caractère innovant qui a donc notamment intéressé la presse. La couverture médiatique du secteur du handicap étant souvent trop faible et peu étayée, nous nous en réjouissons. « Avec le lancement de ce certificat, qui réunit les deux grandes universités bruxelloises francophones, nous entendons contribuer à faire bouger les lignes. **Nous sommes dans un contexte où les standards internationaux et les représentations du handicap ont profondément évolué depuis le changement de siècle, mais avec des politiques publiques qui restent souvent nettement en deçà de ces évolutions**⁴ », indique Daniel Dumont, professeur de droit social à l'ULB et co-responsable académique du certificat auprès du journal Le Soir. « Il y a une forte demande dans le milieu, à la fois du côté des nombreuses administrations concernées et dans la galaxie des associations, d'être mieux "équipé" en connaissances⁵ ».

« Justement, nous avons voulu une formation qui ne soit pas seulement théorique, mais qui permette d'agir : contester une décision injuste, faire valoir un droit, transformer une pratique, influencer sur une politique publique. **Former des spécialistes du droit du handicap, c'est aussi structurer un réseau de forces capables de peser dans le débat démocratique**⁶ » complète Isabelle Hachez, toujours par voie de presse.

Ce que pointent ici les deux co-responsables du certificat, c'est le besoin croissant de former notamment la société civile, mais aussi la population aux enjeux actuels liés au handicap, mais aussi de se nourrir collectivement des savoirs de terrain. En effet, c'est sur le terrain au quotidien qu'il est possible de comprendre les difficultés rencontrées, d'observer les innovations ou solutions mises en place ainsi que les besoins des personnes en situation de handicap. Ainsi, le certificat représente une réelle opportunité de densifier les savoirs des personnes qui travaillent d'une part en première ligne dans le secteur et d'autre part les structures, notamment associatives, qui travaillent sur plan du plaidoyer, des révisions et évolutions législatives et qui collaborent dans ce cadre avec les administrations et les cabinets politiques. Ces mêmes associations sont amenées à intégrer ou collaborer avec les conseils consultatifs des personnes en situation de handicap, organes indispensables à la

³ Certificat « droit et handicap » : former celles et ceux qui feront reculer les barrières
[Certificat « droit et handicap » : former celles et ceux qui feront reculer les barrières | Université catholique de Louvain](#), consulté le 5 février 2026.

⁴ Le Soir. Une boîte à outils pour faire valoir les droits des personnes handicapées.
<https://www.lesoir.be/726545/article/2026-02-03/une-boite-outils-pour-faire-valoir-les-droits-des-personnes-handicapees>, consulté en février 2026.

⁵ Idem

⁶ Idem

concertation sectorielle et à l'application du principe « Rien sur nous sans nous » repris dans la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées, signée et ratifiée par la Belgique⁷. La création du certificat boucle la boucle ; soyons formées et formés ensemble pour changer ensemble la société de demain.

Une conférence inaugurale pour ouvrir les chemins

Le lancement officiel du certificat a eu lieu lors d'une conférence qui affichait salle comble, le jeudi 5 février 2026 à l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles : « De labyrinthes en chemins : l'équité des handicaps ? ». Inspirée de l'œuvre *Equity* de l'artiste Jules Wittcock, qui illustre ce certificat, cette soirée **a mis en lumière les parcours souvent complexes des personnes en situation de handicap et les moyens pour leur ouvrir de nouvelles voies**⁸.

Lors de cette conférence, plusieurs prises de parole nous ont amenés à identifier à la fois le travail titanesque auquel s'attelle ce nouveau certificat, mais aussi à explorer davantage des changements de société, observés peu à peu dans le temps. Ce changement de vision des responsabilités partagées en matière de handicap, de regard de la société sur ce dernier, mais aussi l'importance de donner la parole aux expertes et experts personnellement concernés par le handicap sont autant d'éléments qui ancrent une **véritable évolution de la société**.

Virginie Delalande, première avocate sourde en France, conférencière et autrice, posait ce constat révélateur ce 5 février : « Nous sommes totalement absents des lieux de pouvoir, c'est comme si nous étions un sujet, mais jamais une voix ».

Isabelle Hachez expliquait quant à elle lors de cette conférence inaugurale que le certificat répond à un besoin de société, pour lequel l'université se forme et se transforme, à la recherche de nouvelles normes. « Ce certificat, nous l'abordons avec responsabilité, humilité, mais aussi un sentiment d'urgence », précise-t-elle. Cette urgence est reconnue et partagée par Esenca, sans nul doute : le handicap est encore trop souvent un impensé des politiques publiques et enfermé dans de nombreux stéréotypes et formes de discrimination dans la société. Ces constats ont un impact grandissant sur des personnes déjà en proie à la précarité, la complexité administrative liée à leurs statuts et de très nombreux freins à leur pleine participation dans la société.

Un Certificat... et des écueils à éviter

Attention toutefois, ce certificat, dont nous nous réjouissons réellement de sa création, ne sera pas la réponse à tout ; il constitue un outil parmi d'autres. Suivre ce cursus ne signifiera pas que nos regards seront à présent toujours ajustés et au plus près des enjeux du secteur. Il sera donc **complémentaire à la diversité des modalités de partage d'expertises et**

⁷ Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>, consulté le 19/02/2026.

⁸ Certificat « droit et handicap » : former celles et ceux qui feront reculer les barrières [Certificat « droit et handicap » : former celles et ceux qui feront reculer les barrières | Université catholique de Louvain](#), consulté le 5 février 2026.

d'expériences déjà existantes ; colloques, conférences, débats, productions d'outils ou de ressources culturelles et artistiques, documentaires, formation continue auprès des expertes et des experts, production de mémorandum, d'avis (notamment des conseils consultatifs à tous les niveaux de pouvoir en Belgique), d'analyses et d'études, etc.

Virginie Delalande, première avocate sourde en France, conférencière et autrice, abondait dans ce sens lors de la conférence inaugurale du certificat. « Évidemment, le handicap est mieux pris en compte qu'il y a 30 ans, mais c'est précisément là que commence le piège. À force de mieux nommer et savoir, on croit savoir, et on n'écoute plus ! On regarde la personne, et on pense déjà avoir la réponse à sa situation ». « Pourquoi persiste un tel décalage en matière de handicap tel que pensé par les politiques et tel que vécu par les personnes tous les jours ? Peut-être parce que le handicap n'est pas seulement une réalité médicale, mais un rapport au monde. On peut donc penser tout savoir, et être quand même à côté de la plaque ».

À ce titre, nous attirons l'attention sur ce délicat équilibre à trouver : ne pas rester dans l'entre soi, mais bien ouvrir les dialogues et la participation à ce Certificat au plus grand nombre. Nous pourrions par exemple encourager la participation à celui-ci de la part de membres des administrations et des cabinets politiques. Cela participerait à la construction d'un socle commun de connaissances qui assurerait une meilleure prise en compte du handicap dans les politiques publiques et les administrations à la manœuvre dans l'opérationnalisation de ces politiques.

Si nous pointons l'importance de s'outiller, notamment par ce certificat, par les personnes qui orchestrent les politiques publiques, c'est parce que, comme Virginie Delalande l'expliquait lors de la conférence, **« On ne peut pas demander à une personne de transformer un système qu'elle est en train de subir. De le réécrire toute seule entre deux obstacles ! C'est souvent ceux qui n'ont jamais été enfermés dans le labyrinthe que constitue un handicap qui ont le plus de pouvoir pour en changer l'architecture »**.

À moyen ou long terme, nous plaçons que ce certificat pourra s'étendre, à l'instar du Master de spécialisation en études de genre. Il s'agit de reconnaître que le handicap est un enjeu transversal de société, à faire plus largement évoluer, qui demande d'être outillées et outillés pour œuvrer à le faire avancer. En parallèle, ce certificat permet d'étendre la réflexion : comment systématiquement intégrer la question du handicap dans l'ensemble des cursus scolaires, et ce dès le plus jeune âge ? Les notions d'inclusion, de validisme, de handicaps visibles et invisibles, des systèmes d'oppression et de discrimination ainsi que le Handistreaming sont autant d'éléments qui devraient figurer dans les parcours. En parallèle de cela, l'inclusion doit être appliquée dans tous les domaines de la société, en commençant par les parcours d'encadrement, scolaires, parascolaires, mais aussi la vie sociale, professionnelle, culturelle, sportive, etc. Le handicap traverse toutes les strates de la société, c'est pourquoi le contenu académique devrait être densifié à ce sujet dans l'ensemble des parcours scolaires, quelle que soit l'orientation de ces derniers. Chaque professionnelle ou professionnel en devenir sera un jour en contact avec des personnes en situation de handicap. Il est dès lors fondamental que des bases de prise en charge, accompagnement,

aspects relationnels et compréhension des situations vécues par ces personnes soient acquises, comprises et respectées.

Conclusion

En qualité d'association qui défend les droits des personnes en situation de handicap, nous nous réjouissons pleinement de la constitution d'un certificat comme celui initié en 2026 par l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles et l'Université libre de Bruxelles. Nous sommes convaincues qu'il s'agit d'un outil qui répond à un besoin structurel de terrain. Nous n'hésiterons pas à le renseigner et le conseiller aussi aux personnes qui sont amenées à participer à la construction des politiques publiques en matière de handicap. Cette démarche constitue un engagement professionnel, mais aussi une reconnaissance de la complexité des enjeux dans notre secteur. Complémentairement, comme évoqué dans cette analyse, il conviendra de maintenir ou renforcer les collaborations, partages d'expertises et concertations avec le secteur et les publics concernés.

Virginie Delalande donnait quelques signaux positifs et motivants en clôture de la conférence inaugurale : « Le handicap a besoin de personnes lucides, prêtes à déplacer des murs, et ça, c'est votre rôle. Travailler sur le handicap, ce n'est pas faire du social, mais travailler sur les fondations même de la société. L'incroyable puissance du vivant, quand il refuse l'immobilisme » ; c'est ce qu'on peut espérer des personnes occupant ce certificat ! »

Ce certificat n'est pas un refuge de savoirs, mais un chantier exigeant et passionnant. Daniel Dumont, co-responsable académique du certificat, résume bien l'étendue de ce chantier : **« Le dépassement des barrières ne peut pas continuer à être vécu par des super-héroïnes et des super-héros, des "super handicapés" : c'est un travail collectif ! »**. Nous espérons vivement que la création de ce certificat puisse rapidement et favorablement contribuer, à son niveau, à garantir une meilleure prise en compte du handicap dans les politiques publiques, une meilleure qualité et dignité de vie ainsi que le respect des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

Pour citer cette production

COOLS, Manon (2026). « Former celles et ceux qui feront reculer les barrières » ; décryptage d'une réelle avancée en Belgique francophone, Analyse Éducation Permanente, Esenca.
URL : www.Esenca.be

Esenca

Esenca défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages «Access-i» et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à **encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.**

Chaque initiative, petite ou grande, peut **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie** des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, **Esenca s'adapte aux réalités des communes** tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers.** Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne.** Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE